1. Quelles sont les conditions de comptabilisation d'un élément d'actif et de passif ?

Selon le Cadre conceptuel des IFRS, un élément doit d'abord répondre à la définition d'un actif ou d'un passif.

A. Conditions de comptabilisation d'un actif

Un actif est une ressource économique actuelle contrôlée par l'entreprise à la suite d'événements passés.

Il doit :

- Constituer une ressource économique présentant un potentiel de production d'avantages économiques futurs.
- Être contrôlé par l'entreprise.
- Résulter d'un événement passé.

Sa comptabilisation est justifiée si elle fournit une information pertinente et une représentation fidèle de l'élément, et si les avantages de l'information justifient son coût.

B. Conditions de comptabilisation d'un passif

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise de transférer une ressource économique à la suite d'événements passés.

Il doit :

- Représenter une obligation actuelle.
- Entraîner un transfert potentiel de ressources économiques.
- Résulter d'un événement passé.

Sa comptabilisation doit également fournir une information pertinente et une représentation fidèle.

Remarque : contrairement à l'ancienne approche, le Cadre conceptuel actuel ne retient pas systématiquement la probabilité d'un flux économique futur ni la mesure fiable comme critères généraux de comptabilisation. Les normes particulières peuvent toutefois prévoir des conditions spécifiques.

2. Quels sont les principaux critères à retenir pour classer un actif en actif courant ou en actif non courant ?

Selon IAS 1, les actifs sont classés en deux catégories.

A. Actifs courants

Un actif est classé comme courant lorsqu'au moins l'un des critères suivants est satisfait :

- L'entreprise prévoit de réaliser l'actif, de le vendre ou de le consommer dans le cadre de son cycle normal d'exploitation.
- L'actif est détenu principalement à des fins de transaction.
- L'entreprise prévoit de réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture.
- Il s'agit de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, sauf restriction d'utilisation pendant au moins douze mois.

Exemples : stocks, créances clients, placements à court terme et disponibilités.

B. Actifs non courants

Il s'agit des actifs qui ne répondent à aucun des critères de classification en actifs courants.

Exemples :

- Immobilisations corporelles : terrains, bâtiments, matériel.
- Immobilisations incorporelles : logiciels, brevets.
- Immobilisations financières à long terme.
- Actifs d'impôt différé.

3. Citer quelques-unes des caractéristiques d'une information financière utile.

Selon le Cadre conceptuel des IFRS, une information financière utile doit présenter deux caractéristiques fondamentales et quatre caractéristiques qualitatives auxiliaires.

Caractéristiques fondamentales	Caractéristiques auxiliaires
Pertinence	Comparabilité
Représentation fidèle	Vérifiabilité
	Rapidité de disponibilité
	Compréhensibilité

Explication :

- Pertinence : l'information doit influencer les décisions économiques des utilisateurs.
- Représentation fidèle : l'information doit refléter la réalité économique de manière complète, neutre et sans erreur significative.
- Comparabilité : elle permet de comparer les informations entre plusieurs entreprises ou plusieurs périodes.
- Vérifiabilité : elle permet à différents observateurs indépendants de parvenir à un certain consensus sur l'information présentée.
- Rapidité de disponibilité : l'information doit être disponible à temps pour influencer les décisions.
- Compréhensibilité : elle doit être présentée clairement et de manière structurée.

4. Les normes IFRS autorisent-elles la réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles ? Si oui, préciser les catégories d'immobilisations concernées ainsi que les conditions.

Oui. Les IFRS autorisent la réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, sous certaines conditions.

A. Immobilisations corporelles – IAS 16

L'entreprise peut choisir entre deux modèles après la comptabilisation initiale :

- Modèle du coût : coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.
- Modèle de réévaluation : juste valeur à la date de réévaluation, diminuée des amortissements et pertes de valeur ultérieurs.

Conditions :

- La juste valeur doit pouvoir être évaluée de manière fiable.
- La réévaluation doit concerner toute une catégorie d'immobilisations de même nature et de même utilisation.
- Elle doit être effectuée avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne s'écarte pas significativement de la juste valeur.

Exemples de catégories :

- Terrains.

- Constructions.
- Matériel et outillage.
- Matériel de transport.
- Mobilier et matériel de bureau.

B. Immobilisations incorporelles – IAS 38

La réévaluation est également autorisée, mais sous une condition plus restrictive : l'existence d'un marché actif permettant de déterminer la juste valeur.

Exemples possibles :

- Licences de taxi transférables.
- Quotas de production.
- Certaines licences librement négociables.

En revanche, les marques, brevets et fonds commerciaux ne disposent généralement pas d'un marché actif en raison de leur caractère spécifique.

À retenir : la réévaluation des immobilisations corporelles est relativement plus accessible que celle des immobilisations incorporelles.

IFRS Foundation+3

5. Expliquez succinctement la notion de fiabilité.

La fiabilité désigne la capacité d'une information financière à refléter correctement la réalité économique de l'entreprise, sans erreur ni biais susceptible d'induire les utilisateurs en erreur.

Une information fiable doit présenter les qualités suivantes :

- Neutralité : elle ne doit pas favoriser un intérêt particulier.
- Exhaustivité : elle doit contenir tous les éléments importants nécessaires à sa compréhension.
- Absence d'erreurs : elle ne doit pas comporter d'erreurs ou d'omissions significatives dans sa description et son processus de production.

Remarque : dans le Cadre conceptuel actuel des IFRS, la fiabilité n'est plus une caractéristique qualitative fondamentale autonome. Elle est principalement intégrée dans la notion de représentation fidèle.

6. Quel est le traitement des intérêts et de l'impôt payé au niveau du tableau des flux de trésorerie ?

Selon IAS 7, le tableau des flux de trésorerie distingue trois catégories :

- Activités opérationnelles.
- Activités d'investissement.
- Activités de financement.

A. Traitement des intérêts

Pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2027, IAS 7 prévoit :

Nature du flux	Classement possible
Intérêts payés	Opérationnel ou financement
Intérêts reçus	Opérationnel ou investissement

Les établissements financiers classent généralement ces flux parmi les activités opérationnelles.

L'entreprise doit appliquer le classement retenu de manière cohérente d'un exercice à l'autre et présenter séparément les intérêts payés et reçus.

B. Traitement de l'impôt payé

Les impôts sur le résultat payés sont généralement classés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Cependant, lorsqu'il est possible d'identifier directement l'impôt payé à une opération d'investissement ou de financement, il est classé dans la catégorie correspondante.

Exemple :

- Impôt sur le résultat courant : flux opérationnel.
- Impôt directement lié à une opération de financement : flux de financement.

Remarque sur l'évolution des normes : à partir du 1er janvier 2027, les modifications liées à IFRS 18 imposent notamment, pour les entreprises concernées, le classement des intérêts payés en financement, des intérêts reçus en investissement et des dividendes payés en financement. Des règles

particulières s'appliquent aux entités dont l'activité principale consiste à investir dans des actifs ou à financer des clients.

2021 Issued IFRS Standards (Part A)+2

7. Pourquoi l'impôt différé actif est-il classé dans les actifs non courants ?

L'impôt différé actif représente un avantage fiscal futur résultant notamment :

- Des différences temporelles déductibles.
- Des déficits fiscaux reportables, sous réserve des conditions de reconnaissance.
- Des crédits d'impôt non utilisés, sous réserve de leur récupération probable.

Il est classé parmi les actifs non courants conformément à IAS 1, indépendamment de la date prévue de récupération.

Pourquoi ?

Parce que l'impôt différé actif représente un avantage fiscal futur lié aux différences entre les valeurs comptables et les bases fiscales des actifs et passifs, et non une créance fiscale courante classique.

8. Quel est le traitement des actifs de démantèlement en IFRS ? Illustrer à l'aide d'un exemple chiffré.

Selon IAS 16 et IAS 37, lorsqu'une entreprise a l'obligation de démanteler une immobilisation ou de remettre un site en état, elle doit comptabiliser :

1. Un actif correspondant au coût estimé du démantèlement, intégré au coût initial de l'immobilisation.
2. Une provision pour démantèlement correspondant à la valeur actuelle de l'obligation future.

Selon IAS 37, la provision est comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé.
- Une sortie de ressources économiques est probable.
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est évaluée à sa valeur actualisée.

9. Quelle est la durée d'amortissement du Goodwill ?

Selon IFRS 3 et IAS 36, le goodwill (écart d'acquisition positif) n'est pas amorti.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation (impairment test) :

- Au moins une fois par an.
- Chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui bénéficient des synergies du regroupement d'entreprises.

10. Qu'est-ce que l'approche par composants ? En quoi consiste cette approche ?

L'approche par composants est une méthode de comptabilisation des immobilisations corporelles prévue par IAS 16.

Elle consiste à décomposer une immobilisation en plusieurs éléments significatifs ayant des durées d'utilisation ou des rythmes de consommation des avantages économiques différents.

Chaque composant significatif doit être :

- Identifié séparément.
- Évalué individuellement.
- Amorti selon sa propre durée d'utilisation.
- Soumis à un suivi comptable distinct.